

RÈGLEMENT MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Mentions Relatives: COB-RA, JFA, JFA-RA, JHF, JHF-RA, JOA-RA
Office Responsable: Chief Academic Officer
Chief Operating Officer

Prévention contre des Gangs, Activités de Gangs, ou Autres Comportements Semblables, Destructeurs ou Illégaux de Groupe

I. OBJECTIF

MCPS est confiant que la réussite scolaire et la croissance sociale sont des objectifs réalisables lorsque les élèves et le personnel se sentent en sécurité. Les gangs, les activités de gangs et autres comportements semblables, destructeurs ou illégaux de groupe (comportements liés à des gangs) perturbent le fonctionnement sûr des écoles. Les élèves qui sont membres d'un gang, qui sont impliqués dans des activités de gang, ou qui participent dans des activités semblables destructrices ou illégales de groupe, ainsi que les élèves qui sont exposés à ces activités, risquent de vivre un éventail de problèmes qui affectent la santé, la sécurité, et les résultats scolaires.

Par conséquent, il est strictement interdit aux élèves de MCPS de participer dans des activités de gang. Ce règlement met en place des procédures qui protègent contre des comportements liés à des gangs dans les écoles en mettant en œuvre des activités de prévention et d'intervention précoce, ainsi que des activités correctives et des conséquences précises selon le besoin. Ces procédures protègent aussi contre les représailles aux individus qui signalent des actes de brimade.

II. DÉFINITIONS

A. *Activité de gang*—un “Modèle d'activités de gangs criminels” est défini par la commission comme suit: toute tentative de commettre, intention de commettre, ou sollicitation de deux ou plusieurs crimes ou actes sous-jacents perpétrés par un adolescent qui seraient considérés sous-jacents s'ils sont perpétrés par un adulte.

1. Activités sur ou à proximité de véhicules scolaires ou les terrains de l'école. Une personne ne doit pas menacer un individu, ou un ami ou un membre de la famille d'un individu avec l'utilisation de la force physique ou de la violence pour contraindre, inciter, ou persuader l'individu de participer ou d'empêcher l'individu de quitter un gang criminel:

- a) dans un véhicule scolaire; ou
 - b) sur, ou à 1,000 pieds d'un bien immobilier appartenant ou loué à une école élémentaire, une école secondaire, ou un conseil d'éducation du comté et utilisé pour l'éducation élémentaire ou secondaire.
2. Applicabilité — Paragraphe (a) de la présente section s'applique ou non:
- a) si le crime a été commis durant la période scolaire; ou
 - b) si le bien immobilier était utilisé à d'autres fins que les fins scolaires au moment du crime.
- B. *Gangs*—“*Gang criminel*” signifie un groupe ou une association de trois personnes ou plus dont les membres:
1. s'engagent individuellement ou collectivement dans un plan d'activités criminelles de façon habituelle;
 2. ont comme l'un de leurs principaux objectifs ou l'une de leurs principales activités de commettre un ou plusieurs crimes sous-jacents, y compris des actes commis par des mineurs qui seraient considérés comme étant des crimes sous-jacents s'ils sont commis par des adultes; et
 3. ont en commun une structure organisationnelle ou de commande à découvert ou secrète.
- C. *Les activités d'intervention* sont des approches individuelles ou en petit groupe qui visent des événements spécifiques et varient en intensité, durée, et fréquence, selon la gravité de l'incident.
- D. *Les activités de prévention* sont des activités scolaires qui fournissent une prise de conscience de la prévalence, des causes, et des conséquences des comportements liés à des gangs. Ces activités font partie d'un système de soutiens comportementaux et d'efforts d'amélioration scolaire à tous les niveaux de grade.

III. PROCÉDURES

A. Prévention

Toutes les écoles doivent mettre en œuvre des stratégies de prévention et d'intervention de comportements liés à des gangs et/ou des activités qui enseignent et renforcent un comportement prosocial responsable. Ces stratégies comprennent:

1. La mise en œuvre et l'analyse de sondages concernant l'environnement scolaire en vue de guider la prise de décisions au niveau local qui se rapporte à la prévention, à l'intervention, et au développement professionnel.
2. Des activités de développement professionnel annuelles, pour tous les membres du personnel qui ciblent la prévalence et les causes des comportements liés à des gangs, le développement de compétences sociales, un environnement scolaire positif, la tolérance des différences, des attentes de comportement appropriées pour l'âge, et des stratégies pour prévenir des incidents de comportements liés à des gangs.
3. Un développement professionnel fourni aux membres du personnel qui sont embauchés durant l'année scolaire.
4. Des programmes mis en œuvre qui visent la prévention dans l'ensemble des écoles, et font partie d'un système de soutiens comportementaux positifs, d'éducation du caractère, de prévention de la violence, qui aboutirait à une amélioration scolaire dans toutes les écoles secondaires, et, le cas échéant, au niveau des écoles élémentaires.

B. Intervention

1. Une collaboration avec les familles et les parties prenantes de la communauté concernant la prévalence, les causes, et les conséquences des comportements liés à des gangs, ainsi que les moyens par lesquels on peut les prévenir.
2. L'éducation, le conseil, ou d'autres interventions directes pour les élèves qui démontrent des comportements liés à des gangs. Des pratiques réparatrices et des approches correctives planifiées à travers une collaboration avec les familles et d'autres parties prenantes de la communauté, qui sont conçues en vue de corriger le comportement lié à des gangs, de mettre en œuvre un développement de compétences qui cible la promotion et l'estime de soi, de prévenir des incidents dans l'avenir, et de protéger les victimes contre des représailles et/ou de nouveaux incidents de comportements liés à des gangs.
3. Une gamme d'interventions dont l'efficacité a été prouvée en répondant aux besoins sociaux-émotionnels, comportementaux, et académiques d'élèves qui sont membres d'un gang, et qui sont impliqués ou participent dans d'autres activités semblables destructrices ou illégales de groupe, afin de prévenir de nouveaux incidents.

4. Des informations devraient être fournies au personnel, aux élèves, et aux parents/tuteurs légaux concernant les ressources au niveau des services sociaux, de la santé, et de la santé comportementale pour les élèves qui persistent à entreprendre des activités liées à des gangs après la mise en œuvre d'interventions scolaires. Des informations devraient être également fournies aux élèves qui sont victimes d'activités liées à des gangs, ou aux témoins de telles activités, dont la santé mentale ou physique, la sécurité, ou la performance académique est sérieusement affectée.
5. Une reconnaissance des changements comportementaux positifs chez les élèves qui ont démontré dans le passé des comportements liés à des gangs, chez les élèves qui étaient victimes d'activités liées à des gangs et qui mettent en œuvre des stratégies pour neutraliser le traumatisme de l'incident, et chez les élèves qui ont été témoins et qui ont pris un rôle actif dans la prévention de nouveaux incidents de comportements liés à des gangs.

C. Conséquences

Des conséquences et actions correctives pour des individus qui participent dans des comportements liés à des gangs, ou pour des individus qui ont fait des accusations fausses, devraient être appliquées de façon consistante et juste après qu'une enquête ponctuelle et appropriée ait déterminé qu'une telle offense a eu lieu. Les conséquences doivent se conformer avec le Règlement JFA-RA de MCPS, *Droits et Responsabilités de l'Élève (Student Rights and Responsibilities)*.

IV. PROCÉDURES DE SIGNALEMENT

Les procédures suivantes seront employées pour signaler des incidents d'activités liées à des gangs.

- A. Tous les membres du personnel scolaire doivent signaler toute incidence d'activité liée à des gangs au directeur ou à son représentant. Tout signalement d'activité liée à des gangs doit être écrit.
- B. Le Formulaire 230-37 de MCPS, *Formulaire pour Signaler un Incident Lié à des Gangs (Gang-Related Incident Reporting Form)*, peut être rempli par un élève, un parent/tuteur légal, un membre de la famille proche, ou un membre du personnel. Une fois complété, le formulaire est soumis au directeur de l'école.
- C. Lorsqu'un élève signale un incident d'activité liée à des gangs à un membre du personnel, le membre du personnel répondra immédiatement; recommandera que le Formulaire 230-37, *Formulaire pour Signaler un Incident Lié à des Gangs*, soit complété; et signalera immédiatement l'incident à un administrateur scolaire. Si

l'élève ne peut pas remplir le formulaire de façon indépendante, le membre du personnel aidera l'élève à compléter le formulaire.

- D. Au début de chaque année scolaire, les directeurs informeront les élèves, les parents/tuteurs légaux, et les membres du personnel au sujet du Formulaire 230-37 de MCPS, *Formulaire pour Signaler un Incident Lié à des Gangs*. Chaque école aura disponible le Formulaire 230-37 de MCPS dans le bureau de l'école, le bureau des conseillers, le centre de documentation et d'information, et l'infirmier, et fournira un lien au formulaire sur le site web de l'école de quartier, si possible.

V. PROCÉDURES D'ENQUÊTE

Les procédures suivantes seront employées durant des enquêtes d'activités liées à des gangs:

- A. Sur réception du Formulaire 230-37 de MCPS, *Formulaire pour Signaler un Incident Lié à des Gangs*, le directeur ou son représentant, le directeur assistant, et l'agent de sécurité scolaire initieront une enquête dans les 24 heures qui suivent. Si le signalement implique un haut niveau de gravité (activité criminelle, danger imminent ou disruption), l'enquête sera initiée immédiatement, mais pas plus tard que 24 heures. Le Formulaire 230-38 de MCPS, *Formulaire d'Enquête d'Incident Lié à des Gangs (Gang-Related Incident Investigation Form)*, sera employé pour enquêter tout signalement d'incidents liés à des gangs.

Si le signalement implique un haut niveau de gravité (activité criminelle, danger imminent ou disruption), des membres du personnel appropriés du système scolaire seront notifiés, conformément au Règlement COB-RA de MCPS, *Signaler un Incident Sérieux (Reporting a Serious Incident)*.

- B. Le Formulaire 230-37 de MCPS, *Formulaire pour Signaler un Incident Lié à des Gangs*, et le Formulaire 230-38 de MCPS accompagnant, *Formulaire d'Enquête d'Incident Lié à des Gangs*, seront gardés dans un dossier confidentiel dans le bureau de l'école conformément aux exigences concernant la confidentialité pour les dossiers d'élèves, et une copie confidentielle sera partagée avec le Department of School Safety and Security. Ces documents ne sont pas inclus dans le dossier cumulatif de l'élève.
- C. Le directeur de l'école et/ou son représentant contactera les parents/tuteurs légaux de tout élève impliqué dans l'activité liée à des gangs dans les 24 heures suivant la terminaison de l'enquête.
- D. Les administrateurs scolaires et/ou leur représentant mettront en œuvre des interventions et/ou appliqueront des actions correctives et/ou des conséquences appropriées pour l'incident qui sont conformes aux plans et procédures de discipline

au niveau du système et de l'école. L'élève ayant participé dans une activité liée à des gangs sera notifié que les représailles contre un élève ayant été impliqué ou contre un élève ayant été témoin de cette activité sont interdites et une action disciplinaire supplémentaire sera appliquée si de tels incidents d'activité liée à des gangs continuent.

- E. Des membres du personnel désignés mèneront des conférences individuelles avec l'élève victime et l'élève impliqué dans l'activité liée à des gangs dans les deux semaines suivant l'enquête en vue de vérifier que la victimisation a cessé. Ces conférences peuvent avoir lieu comme partie d'interventions de conseil. Une autre conférence ou conversation de suivi aura lieu avec l'élève victime de l'incident lié à des gangs en vue de vérifier que l'activité liée à des gangs a cessé.
- F. Certaines activités liées à des gangs pourraient aussi être considérées comme des incidents sérieux tels que définis par le Règlement COB-RA de MCPS, *Signaler un Incident Sérieux*. Dans ces cas, l'administrateur scolaire ou son représentant doit suivre les procédures énumérées dans le Règlement COB-RA.

VI. DISPONIBILITÉ DU FORMULAIRE DE SIGNALEMENT

- A. Le Formulaire 230-37 de MCPS, *Formulaire pour Signaler un Incident Lié à des Gangs*, devrait être disponible dans toutes les écoles dans le bureau de l'école, le bureau des conseillers, le centre de documentation et d'information, et l'infirmerie.
- B. Les administrateurs scolaires informeront les membres du personnel concernant la disponibilité du Formulaire 230-37 de MCPS, *Formulaire pour Signaler un Incident Lié à des Gangs*, au début de chaque année scolaire, et donneront des rappels périodiques au cours de l'année scolaire.
- D. Les administrateurs scolaires informeront les élèves concernant la disponibilité du Formulaire 230-37 de MCPS, *Formulaire pour Signaler un Incident Lié à des Gangs*, durant la première semaine de l'école, et donneront des rappels périodiques au cours de l'année scolaire.
- E. Les administrateurs scolaires informeront les parents/tuteurs légaux concernant la disponibilité du Formulaire 230-37 de MCPS, *Formulaire pour Signaler un Incident Lié à des Gangs*, et *Ressources pour la Communauté et Sites Web Concernant les Gangs, l'Activités de Gangs, ou Autre Comportements Semblables Destructeurs ou Illégaux de Groupe (Community Resources and Internet Sites Regarding Gangs, Gang Activity, or Other Similar Destructive or Illegal Group Behavior)* dans les dossiers d'informations envoyés aux élèves et à leurs parents/tuteurs légaux au début de l'année scolaire, dans les bulletins de l'école, par email, et lors de la première réunion de l'Association des Parents et Enseignants (PTA) et celle de l'école pour la nouvelle année scolaire.

- F. Si l'école possède un manuel pour les élèves ou les parents/tuteurs légaux, des informations concernant la disponibilité du Formulaire 230-37 de MCPS, *Formulaire pour Signaler un Incident Lié à des Gangs*, devraient y être incluses.
- G. Les élèves seront avisés qu'ils peuvent soumettre le Formulaire 230-37 de MCPS, *Formulaire pour Signaler un Incident Lié à des Gangs*, à tout membre du personnel (à livrer au directeur). Une boîte sécurisée peut être placée dans un/des endroit(s) sélectionné(s) par les administrateurs scolaires pour qu'un élève puisse soumettre un formulaire de signalement complété s'il/elle hésite à soumettre le formulaire en personne. Si une école installe une boîte sécurisée, le directeur doit s'assurer que les élèves, les parents/tuteurs légaux, et les membres du personnel savent où elle se trouve et qu'elle est vérifiée/vidée chaque journée scolaire.

VII. SERVICES DE SOUTIEN

Les soutiens suivants sont disponibles à l'élève victime, l'élève impliqué dans des activités liées à des gangs, et l'élève témoin. La liste n'est pas exhaustive, et les écoles peuvent avoir accès à d'autres approches ou ressources de la communauté reconnues pour leur efficacité et conformes aux politiques du Board of Education et aux règlements de MCPS.

- A. École/Système
 - 1. Éducation
 - 2. Aide dans la salle de classe et conseil en petit groupe
 - 3. Résolution collaborative de problèmes/Processus de l'Équipe de Gestion Éducative
 - 4. Mesures de soutien social/comportemental positif
 - 5. Évaluation du Comportement Fonctionnel (FBA)
 - 6. Plan d'Intervention Comportementale (BIP)
 - 7. Formation compréhensive en compétences sociales
 - 8. Éducation du Caractère
 - 9. Formation en gestion de la colère
 - 10. Conseil Comportemental Cognitif

11. Implication du parent/tuteur légal
12. Formation/ateliers pour le parent/tuteur légal
13. Groupes de soutien des pairs
14. Modifications de l'emploi du temps
15. Plan d'amélioration de l'école

B. Communauté/Famille

Une liste de ressource, *Ressources pour la Communauté et Sites Web Concernant la Prévention et l'Intervention de Gangs*, sera disponible dans les bureaux de l'école et sera affichée sur le site web de MCPS.

VIII. COORDONNÉES DU MARYLAND STATE DEPARTMENT OF EDUCATION (MSDE):

Deborah Nelson, Ph.D., NCSP
Section Chief, School Safety and Psychological Services
Division of Student, Family, and School Support
Maryland State Department of Education
200 West Baltimore Street
Baltimore, MD 21201
Téléphone: 410-767-0294
Email: Deborah.Nelson@maryland.gov

Sources Liées:

Code Annoté du Maryland (Annotated Code of Maryland), Article sur l'Éducation (Education Article), §7-424.2; Articles sur la Loi Criminelle (Criminal Law Articles), §9-801 et §9-803; et *Maryland State Department of Education, La Politique Modèle du Maryland pour Aborder les Gangs, l'Activité des Gangs, et le Comportement Similaire Destructeur ou Illégal de Groupe (Maryland's Model Policy to Address Gangs, Gang Activity, and Similar Destructive or Illegal Group Behavior)*

Historique du Règlement: Nouveau règlement le 29 août 2011; révisé le 4 septembre 2012; changements non substantiels le 17 mars 2016; révisions non substantielles le 24 juillet 2017.